

DEMANDE D'EXONERATION DES DROITS UNIVERSITAIRES

Année 2023-2024

(Inscription en formation initiale)



Service des Etudes et des Formations

Bureau 0112

60 rue du Plat d'Étain bât. A

BP 12050 - 37020 TOURS cedex 1

DOSSIER A TRANSMETTRE

- Dans un délai d'1 MOIS APRES L'INSCRIPTION et
- Jusqu'au 31 janvier 2024 pour les inscriptions en 1^{er} et 2^{ème} cycle
- Jusqu'au 29 février 2024 pour les inscriptions en Doctorat.

Attention : les bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux ou d'une allocation annuelle, les sages-femmes bénéficiaires d'une bourse de région, les boursiers du gouvernement français, les pupilles de la nation, les demandeurs d'asile, les réfugiés, les demandeurs de protection subsidiaire, les bénéficiaires de la protection subsidiaire, les bénéficiaires de la protection temporaire sont exonérés de plein droit (sur présentation de leur notification conditionnelle par les boursiers et d'un extrait d'acte de naissance par les pupilles et d'un justificatif en cours de validité par les demandeurs d'asile, les réfugiés, les demandeurs de protection subsidiaire, les bénéficiaires de la protection subsidiaire et les bénéficiaires de la protection temporaire).

SONT SUSCEPTIBLES D'ETRE EXONERES PAR L'UNIVERSITE :

- Les étudiants présentant une notification conditionnelle de bourse mais ne satisfaisant pas aux conditions de progression (dans la limite d'un redoublement)
- Les étudiants ayant épuisé leurs droits à bourse
- Les étudiants mariés, pacsés ou vivant maritalement (fournir un certificat délivré par la mairie ou une attestation délivrée par le Tribunal) et dont le RBG est inférieur à 16 500 € sans enfant
Si le couple est composé de deux étudiants non-salariés : prise en compte des revenus des parents de l'étudiant demandeur
- Les étudiants dont les parents remplissent les conditions financières suivantes :
 - Revenu BRUT GLOBAL inférieur à 38 100 euros avec 1 enfant à charge
 - Revenu BRUT GLOBAL inférieur à 46 100 euros avec 2 enfants à charge
 - Revenu BRUT GLOBAL inférieur à 48 600 euros avec 3 enfants à charge
 - Revenu BRUT GLOBAL inférieur à 50 600 euros avec 4 enfants à charge
 - Pour chaque enfant au-delà de 4 enfants, 3 000 euros supplémentaires pour le REVENU BRUT GLOBAL

NE PEUVENT PAS BENEFICIER D'UNE EXONERATION QUEL QUE SOIT LEUR STATUT :

- Les étudiants boursiers
- Les étudiants âgés de plus de 28 ans au 1er.09.2023
- Les étudiants étrangers primo-arrivants (sauf demandeurs d'asile, réfugiés, demandeurs de protection subsidiaire, bénéficiaires de la protection subsidiaire, bénéficiaires d'une protection temporaire)
- Les étudiants non boursiers inscrits en maïeutique (droits reversés à l'Ecole de Sages-Femmes)
- Les étudiants défaillants en 2022-2023
- Les étudiants inscrits en double cursus sauf CPGE
- Les étudiants déjà titulaires d'un diplôme de fin de cursus
- Les étudiants inscrits à un diplôme d'université comportant des droits spécifiques
- Les étudiants inscrits en 5^{ème} année de thèse et plus
- Les étudiants internes en médecine
- Les auditeurs libres

Nom : Prénom :

Nom marital : Nationalité : Sexe :

Date de naissance : Lieu de naissance :

N° étudiant : Adresse mail : @etu.univ-tours.fr

Téléphone :

Adresse postale de l'étudiant :

Situation de famille : célibataire vie maritale pacsé(e) marié(e)

CURSUS DE L'ETUDIANT (à remplir intégralement)

Etablissements - ville - pays	Années	Année d'études/filière(s)	RESULTAT		Boursier(e)		Echelon
			Succès	Echec	Oui	Non	
	2018 - 2019						
	2019 - 2020						
	2020 - 2021						
	2021 - 2022						
	2022 - 2023						
Université de TOURS	2023 - 2024						

Demande de bourse ou d'allocation annuelle : En attente oui non

Avez-vous déjà bénéficié de l'exonération ? oui non

Si oui, pour quelle(s) année(s) universitaire(s) :

Avez-vous travaillé pendant les vacances universitaires : oui non

Si oui, précisez : Période du : au :

Salaire(s) perçu(s) : (joindre copie bulletin(s) de salaire)

Etes-vous salarié(e) durant cette année universitaire : oui non

Précisez l'emploi : du au

Salaire mensuel net : (joindre copie du bulletin de salaire)

Etudiants mariés, pacsés ou vivant en couple : Profession du conjoint(e) :

(joindre copie du bulletin de salaire)

Etudiants doctorants : percevez-vous une rémunération (université ou autre...) ? oui non

Nombre d'heures effectuées : (joindre copie du contrat le cas échéant)

BUDGET MENSUEL DE L'ETUDIANT

DEPENSES/MOIS

RESSOURCES/MOIS

Loyer mensuel :

Salaire régulier :

Charges (E.D.F., G.D.F...) :

Revenus du conjoint (le cas échéant):.....

Téléphone/internet :

Salaire(s) occasionnel(s) (intérim, été...) :.....

Alimentation :

Aide familiale :

Transport :

Pension alimentaire :

Mutuelle complémentaire :

Allocation logement :

Remboursement prêt(s) par mois :

Bourse d'un gouvernement étranger par mois :

Autres :

Autres :

TOTAL :

TOTAL :

SITUATION DES PARENTS

Nom et prénom du père :	Nom et prénom de la mère :
Profession du père :	Profession de la mère :
Revenus mensuels en 2022 : €	Revenus mensuels en 2022 : €
Nombre d'enfants à charge de moins de 22 ans :	Nombre d'enfants à charge de moins de 22 ans :

PIECES A FOURNIR PAR TOUS LES ETUDIANTS

(Format JPG/PDF ou DOC)

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS EXAMINES EN COMMISSION

- Copie de la quittance des droits universitaires pour l'année 2023-2024 présente sur votre justificatif d'inscription
- Copie des relevés de compte courant ET d'épargne de l'étudiant(e) des 3 derniers mois précédant la demande
- Copie du dernier avis d'imposition ou non-imposition des parents ET de l'étudiant s'il a établi sa propre déclaration
- Copie de la notification conditionnelle de bourse 2023-2024 pour les étudiants ayant constitué un D.S.E.
- Copie des bulletins de salaire des 3 derniers mois pour les étudiants salariés ou l'ayant été durant les vacances
- Justificatif Allocations (APL, ALS, Allocations familiales)
- Copie livret de famille : Père-Mère-Enfant(s)
- Copie des relevés de notes 2022/2023
- Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.)

PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR

(Format JPG/PDF ou DOC)

➤ Etudiants étrangers

- Copie des justificatifs officiels des REVENUS du père et de la mère (bulletin de salaire ou de pension) **CONVERTIS EN EUROS**
- Justificatif de notification de bourse du pays d'origine
- Justificatif d'aide familiale ou de prise en charge

➤ Redoublement pour maladie : copie du certificat médical ET attestation obligatoire du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

➤ Etudiants inscrits en 4^{ème} année de thèse : rapport du Directeur de thèse sur le travail accompli

➤ Etudiants mariés ou pacsés

- Dernier avis d'imposition ou non-imposition
- Livret de famille (ou certificat délivré par la mairie ou attestation délivrée par le tribunal)

Raisons particulières à l'origine de la demande :

.....

.....

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements demandés.

A TOURS, le

La décision d'exonération relève de l'examen du dossier et de la précarité de la situation de l'étudiant par les membres de la Commission.

N.B. : Les notifications des décisions sont adressées par mail à l'adresse « etu.univ-tours.fr »